



Les Foulées de la Tour Blanche

Règlement 2026

Article 1 – Organisation

L'Entente Athlétique Issoudun athlétisme organise le 6 avril 2026 à 10h au Gymnase Jean Macé à Issoudun, la nouvelle édition des Foulées de la Tour Blanche

Contact

EAI

Stade Mérillac – Route de Bourges - 36100 Issoudun
courriel : eai-athletisme@orange.fr

Article 2 – Parcours

Cette épreuve repose sur 2 distances 10 kms et 5 kms en individuel ou en duo pour les 10 kms.
La course des 10 kms s'effectuera par 2 boucles de 5 kms.

Ce parcours urbain sera sécurisé par des signaleurs. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours en cas de force majeur ou pour des raisons de sécurité.

Article 3 – Horaires

Le départ des courses est fixé à 10h au gymnase Jean Macé à Issoudun et prendra fin à 11h30.

Article 4 – Conditions de participation

Elle est ouverte à toute personne, homme et femme licenciée FFA ou non, à partir de la catégorie « Cadets » (2009 – 2010) et le 5 kms à partir de la catégorie « Minimes » (2011 - 2012)

Pour le duo, l'équipe peut être masculine, féminine ou mixte.

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non-licenciés, auxquels ces compétitions sont ouvertes, la fourniture du Pass de Prévention Santé (PPS) valide à la date du 06 avril 2026 qui peut être générée à partir du site <https://pps.athle.fr>. Depuis le 1^{er} janvier 2026, le PPS est valide 1 an et coûte 5 euros.

Article 5 – Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font en ligne sur **www.courir36.fr jusqu'au dimanche 5 avril 2026 minuit**.
Aucune inscription sur place ainsi qu'aucun règlement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

Les tarifs d'engagement sont pour :

	Licenciés FFA	Non licenciés FFA
5 kms	5 euros	6 euros
10 kms	10 euros	11 euros
Duo 10 kms	11 euros	12 euros

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



Les Foulées de la Tour Blanche

Règlement 2026

Article 6 – Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, au gymnase Jean Macé à Issoudun le lundi 6 avril 2026 à partir de 8h00 jusqu'à 9h30 . Les épingle sont pas fournies.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Le dossard devra être entièrement lisible sur la poitrine lors de la course.

Article 7 – Assistance Médicale

Le service de secours sera assuré par une équipe de la Société Nationale de Sauvetage en Mer

Article 8– Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux « Foulées de la Tour Blanche ». Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Article 9– Environnement

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner quel que déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Des sacs poubelles seront à votre disposition au point de ravitaillement.

Article 10 – Ravitaillement

Un ravitaillement liquide sera mis à disposition au passage de la 2ème boucle

Les participants devront être en possession de leur gobelet personnel (sac d'hydratation, flasques, éco-tasse, ...)

Article 11– Résultats et Récompenses

La remise des récompenses se fera à 12h au gymnase Jean Macé pour les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de chaque course individuelle.

Pour le duo :

- ➔ 3 premières équipes féminines
- ➔ 3 premières équipes masculines
- ➔ 3 premières équipes mixtes

Présence obligatoire des récompensés à la remise des prix.

Article 12– Course Jeunes

Les Mineurs devront joindre obligatoirement à leur inscription sur le site ou sur place, une autorisation parentale afin de pouvoir participer aux courses. Elles ne seront pas chronométrées.



Les Foulées de la Tour Blanche

Règlement 2026

Article 13– Droit à l'image

Par sa participation aux « Foulées de la Tour Blanche » chaque concurrent autorise expressément le club organisateur « EA Issoudun » à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée

Article 14– Participation et engagement

La participation aux « Foulées de la Tour Blanche» implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement.